



Réunion publique

Le 17 septembre 2015 à
18h30

Compte-rendu



Informations générales

Lieu : Salle des fêtes de Puyréaux ;

Date : Le 17 septembre 2015, de 18h à 20h ;

Objet : Présentation du diagnostic dans de cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Ruffécois ;

Objectifs de la réunion publique :

Présenter les études du diagnostic au public ;

Présenter les premières bases de réflexion pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Recueillir l'avis des participants.

Personnes présentes :

Pays du Ruffécois :

- Isabelle AURICOSTE, présidente du Syndicat du Pays Ruffécois ;
- Martin GROLEE, chargé de mission SCoT.

Bureaux d'études techniques :

- Fabien FENESTRE, Citadia Conseil ;
- Sylvain CHAPU, Citadia Conseil ;
- Kyvan FARZAMI, Aire Publique.

Habitants et élus locaux (environ 35 participants).

Introduction

Présentation de la soirée

Isabelle AURICOSTE, Présidente du Pays Ruffécois, remercie les participants pour leur présence. Elle rappelle les objectifs du Pays Ruffécois, qui sont de mettre au service des collectivités adhérentes les spécificités techniques nécessaires à leurs démarches. C'est à ce titre que le Pays Ruffécois élabore un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), afin notamment de mener une réflexion à une plus grande échelle pour l'avenir du territoire.

Isabelle AURICOSTE présente ensuite un peu plus en détail les objectifs d'un SCoT, à savoir, un outil prospectif permettant de définir l'utilisation des sols ainsi que les orientations à mener sur le territoire pour les vingt prochaines années. Cet outil permettra de donner du sens à toutes les actions d'aménagements à toutes les échelles du Pays Ruffécois, et de repenser la façon d'utiliser le territoire sans complètement le changer.

Elle présente ensuite Martin GROLEE, chargé de mission SCoT du Pays Ruffécois, puis le groupement retenu pour la réalisation du SCoT : le bureau d'études Citadia Conseil, représenté par Fabien FENESTRE et Sylvain CHAPU, et l'agence Aire Publique, représentée par Kyvan FARZAMI. Leur présentation portera sur l'état du travail de diagnostic du territoire du Ruffécois par des entrées thématiques. L'objectif est également que les participants puissent ensuite réagir par rapport aux premiers constats issus du diagnostic, en amont de la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le déroulement de la soirée

Kyvan FARZAMI, de l'agence Aire Publique, rappelle le déroulement de la soirée. Après une présentation de ce qu'est le SCoT et de la démarche engagée par le Pays du Ruffécois, une présentation exposera les enjeux issus du diagnostic, de l'état initial de l'environnement, des perspectives d'évolution dans l'hypothèse d'une poursuite des tendances actuelles puis des bases de réflexions pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables à venir. Un dernier temps est prévu pour que les participants puissent poser des questions et réagir par rapport à la présentation du diagnostic et aux premières bases de réflexions pour le PADD, prochaine étape de l'élaboration du SCoT.

Le SCoT du Pays Ruffécois

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Fabien FENESTRE, du bureau d'études Citadia Conseil, présente le SCoT, schéma de cohérence territoriale. C'est un document de planification à l'échelle du Pays qui servira de référence à l'ensemble des documents d'urbanisme locaux (Plans locaux d'urbanisme, cartes communales et anciens plans d'occupation des sols). Pour aboutir à ce document, une démarche de projet est engagée, qui nécessite de construire une vision prospective du territoire. Elle déterminera les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable pour les 15-20 années à venir. L'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques locales.

Le SCoT doit respecter plusieurs principes de développement durable :

- L'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain afin de préserver les espaces naturels, agricoles et paysagers ;
- La diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale ;
- L'utilisation économe et équilibrée des espaces, la préservation des ressources naturelles et la prise en compte des risques.

La démarche d'élaboration du SCoT se fait de façon transversale, c'est-à-dire que les approches ne sont pas sectorisées. L'ensemble des thématiques – qu'il s'agisse du développement économique, du logement, des transports et déplacements, de la protection des espaces naturels, agricoles et forestier, du développement touristique et aussi du développement des communications électroniques, doit être abordé dans le SCoT.

Fabien FENESTRE rappelle également que sur l'année 2014 a été mené un travail de diagnostic. L'année 2015 est quant à elle marquée par le choix des grandes orientations à mener pour les prochaines années. Fabien FENESTRE présente également les prochaines étapes à venir dans le cadre de l'élaboration du SCoT à l'échelle du pays, à savoir, en 2016, la transformation des objectifs de développement en règles, et ce, aussi bien à l'échelle des quatre-vingt-dix communes composant le pays qu'à l'échelle locale. L'objectif est d'arriver à une validation du projet en 2017.

Le diagnostic

Les dynamiques démographiques

Fabien FENESTRE, de Citadia Conseil, présente les principaux enjeux issus du diagnostic démographique local, marqué par de fortes disparités sur le territoire :

- Le territoire au sud de Mansle est marqué par une forte croissance démographique, grâce à un apport de populations extérieures au territoire ;
- Le couloir Ruffec-Mansle, d'une largeur de 5 à 10 kilomètres de part et d'autre de la RN 10 connaît également une croissance démographique, grâce à son accessibilité depuis et vers l'agglomération angoumoise voire les Deux-Sèvres ;
- Les secteurs de Nanteuil-en-Vallée autour de la vallée de la Charente et de Villefagnan sont par contre beaucoup plus ruraux et en perte démographique très marquée.

L'habitat

La question de l'habitat est très étroitement liée aux dynamiques démographiques citées précédemment:

- Le sud du territoire connaît une forte pression foncière, en raison de sa proximité avec Angoulême ;
- La partie centrale (axe Ruffec – Mansle), connaît un développement du logement individuel depuis les années 90 ;
- Les secteurs ruraux ont une faible proportion de logements récents mais une forte proportion de résidences secondaires, pouvant localement atteindre 20% et 10% de logements vacants.

Les mobilités et accessibilités

Le sud du territoire constitue un bassin de vie qui est en interaction avec l'agglomération d'Angoulême :

- Plus de 60% des actifs vont travailler dans l'agglomération d'Angoulême.
- Ces échanges se font également dans l'autre sens : des habitants de l'Angoumois viennent travailler dans les zones d'activités du sud du territoire.

Néanmoins, concernant le sud du territoire, une réflexion sur l'organisation des déplacements doit être menée, notamment à cause de la forte proportion d'utilisation de véhicules particuliers pour les trajets domicile / travail.

D'autre part, le territoire est dans son ensemble bien desservi, avec la présence de deux gares ainsi que l'axe routier majeur que constitue la RN10.

Les secteurs ruraux sont quant à eux peu dotés en infrastructures de transport collectifs, où des moyens de transports beaucoup plus individuels ou familiaux sont utilisés. Une réflexion sur les enjeux de mobilités sur le territoire doit être menée, notamment en raison du vieillissement de la population.

Le tissu économique

Le diagnostic a permis d'identifier trois grands types de pôles économiques sur le territoire :

- Des pôles économiques historiques (Ruffec, Mansle). Cependant ces pôles connaissent une perte de vitesse avec un risque à terme de réduction des équipements. L'objectif est donc de les renforcer pour qu'il y ait plus de lisibilité à l'échelle du territoire, les équipements de Ruffec et Mansle rayonnant sur 10 à 15 kilomètres.
- Des pôles développés récemment (Anais, Saint-Amant-de-Boixe) ;
- Des pôles ruraux qui souffrent (Villefagnan, Aigre), où une difficulté de renouvellement des commerces est observée.

L'enjeu est donc de développer une logique d'accueil et d'accompagnement des entreprises pour se localiser ou se relocaliser à l'échelle du pays.

L'agriculture

Le secteur agricole revêt à échelle locale une problématique particulière. En effet, le tiers de l'économie locale est concentrée entre les activités propres et associées.

- Les secteurs de Villefagnan et Aigre sont principalement axés sur la céréaliculture ;
- La vallée de la Charente, historiquement axée sur la polyculture et l'élevage, se reconvertisse désormais dans les grandes cultures.

Néanmoins, une baisse du nombre des exploitations agricoles est observée sur l'ensemble du territoire. La tendance actuelle tend vers un agrandissement des exploitations avec une grande réorganisation des espaces agricoles.

Pour résumer, le diagnostic fait apparaître plusieurs bassins de vie dans ce territoire :

- Le sud de Mansle, territoire d'interface, partie intégrante de la deuxième couronne d'Angoulême, est dépendant du pôle urbain mais n'est pas pour autant associé au schéma de développement de l'agglomération ;
- Ruffec, un pôle d'emploi conséquent à l'échelle du pays mais en perte de vitesse ;
- Quant aux secteurs ruraux, ils ne pourront fonctionner que si les pôles de proximité restent suffisamment forts. Le développement d'équipements pourra permettre à ces territoires de bénéficier d'un développement économique. Dans le cas inverse, il y aurait une vraie difficulté à maintenir les populations dans ces deux grands espaces ruraux, qui constituent à eux deux la moitié de la surface du SCoT.

Les enjeux issus de l'état initial de l'environnement

Une gestion de l'eau partagée sur un territoire à dominante rurale

Fabien FENESTRE a précisé qu'il existe à l'échelle du pays un enjeu important sur la gestion de l'eau. En effet, la problématique de stockage de l'eau ainsi que de l'irrigation en raison des activités agricoles impose à l'échelle du pays une gestion partagée des ressources en eau.

Un patrimoine écologique diversifié

La présence sur le pays de zones humides, de plateaux secs et de restes de la forêt d'Argenson constitue un riche patrimoine écologique. Néanmoins, une banalisation des espaces est observée à cause de constructions récentes. Celles-ci sont déconnectées de l'espace dans lequel elles se sont intégrées.

La consommation des espaces entre 2002 et 2012

Il existe localement un enjeu autour de la maîtrise de la consommation foncière. Sur période 2002-2012, 517 hectares ont été consommés pour l'habitat et l'activité économique, soit une superficie assez conséquente selon Fabien FENESTRE. Il a également rappelé que sur le pays, l'équivalent d'une grande exploitation agricole disparaît tous les 4 à 5 ans.

Des risques et nuisances localisés qui conditionnent le développement

Fabien FENESTRE a brièvement évoqué les risques et nuisances conditionnant le développement au sein du pays. Il a rappelé que l'axe autour de la RN 10 était concerné par des risques liés au transport de matières dangereuses.

Les perspectives d'évolution en cas de poursuite des tendances actuelles

La poursuite des tendances actuelles sur le plan démographique peut être assez inquiétante : dans l'hypothèse où les tendances des vingt dernières années se confirment, le territoire connaîtra à terme un très grand déséquilibre :

- Le secteur sud gagnerait presque 1 700 habitants ;
- le secteur ouest perdrait quant à lui 500hab ;
- Le développement démographique ne serait concentré qu'à proximité d'Angoulême et le long de la RN10, tandis que les territoires ruraux seraient en déclin.

Face à ce constat, un travail majeur sur l'accueil de nouveaux emplois et sur la répartition du parc de nouveaux logements devra être mené :

- Pour accueillir 1 700 habitants sur le sud du territoire, 1000 logements supplémentaires seraient nécessaires ;
- Inversement, à l'ouest du territoire, face à la perte de 500 habitants, 300 logements supplémentaires seraient nécessaires afin de répondre à la demande locale. En effet, la baisse du nombre de personnes par ménage impose – malgré une baisse de la population en zone rurale – la construction de logements supplémentaires, afin d'éviter une perte encore plus marquée de la population.

Les bases du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Face à ce constat, Fabien FENESTRE a présenté les premiers objectifs évoqués par les élus :

- Accueillir de nouvelles populations à échelle globale du pays afin d'infléchir les tendances actuelles ;
- La nécessité de s'appuyer sur le maillage des bourgs-centres ;
- Développer la desserte numérique et téléphonique, préalable indispensable au développement économique du territoire ;
- Maintenir un tissu de commerces et d'activités existants ;
- Organiser collectivement les mobilités à échelle du pays, avec le développement d'initiatives telles que le covoiturage ;
- Travailler sur la valorisation du territoire (image, tourisme, économie...), en mettant en avant des thématiques locales fortes telles que le paysage et le patrimoine.

Séquence d'échanges avec le public

Lors de cette séquence d'échange avec le public, Fabien FENESTRE, de Citadia Conseil, apporte les réponses d'ordre technique tandis qu'Isabelle AURICOSTE, présidente du Pays Ruffécois, apporte les réponses d'ordre politique.

Le fonctionnement et les objectifs du SCoT :

- *Comment imposer un SCoT aux territoires concernés? Quels sont les arguments en cas de recours ?*

Fabien FENESTRE, Citadia : Le SCoT est un outil de planification avec une portée règlementaire. Néanmoins, s'il y a recours, tout dépend de la portée de ce dernier : s'il concerne le non-respect de distances règlementaires pour l'implantation d'un équipement, le SCoT ne peut pas agir ; par contre s'il y a un recours contre l'intérêt de développer un type de filière évoqué dans le SCoT, il ne peut être remis en cause, car c'est un projet de territoire porté par les élus. Le SCoT agit alors ici comme un intermédiaire : c'est la manière de traduire la loi sur un territoire. De plus, depuis la loi ALUR, un SCoT est « intégrateur » : quand un document local est réalisé, la référence sera le SCoT, pouvant faire de ce document un argument dans le cadre de recours administratifs.

- *Les documents d'urbanismes communaux et intercommunaux existants deviendront-ils caducs au moment où le SCoT sera approuvé ?*

Fabien FENESTRE, Citadia : Les PLU « non-grenellisés », à savoir, ceux datant d'avant 2011, seront caducs à compter du 27 mars 2017. En ce qui concerne le SCoT, quand il sera approuvé – soit en mi-2017 – les collectivités auront trois ans pour se mettre en compatibilité avec le document. C'est pour cela qu'une vision à long terme de la mise en place de ce document est nécessaire, en raison des procédures administratives. Néanmoins, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme n'implique pas leur réécriture intégrale.

Isabelle AURICOSTE, Pays du Ruffécois : Le Pays va se poser la question de l'aide aux communes par rapport à la compatibilité entre SCoT et documents d'urbanisme : un technicien pourra être dédié à cette problématique. Ce n'est pas le cas à ce jour mais au fur et à mesure de l'avancement dans la démarche le besoin va s'en faire ressentir. D'ailleurs, une équipe dans le Pays voisin (Saintonge) est dédiée pour cette problématique.

- *Règlementairement, comment allez-vous procéder pour que les décisions soient prises dans le SCoT ?*

Fabien FENESTRE, Citadia : Le comité syndical prendra la décision officielle, mais un travail de concertation est tout de même réalisé, comme c'est le cas pour cette rencontre. Des rencontres seront également organisées dans chaque communauté de communes, tout comme la possibilité d'envoyer des documents dans chaque commune afin d'en débattre en conseil municipal pour justement mieux faire remonter les avis en conseil syndical de ce qui a été statué à échelle communale et intercommunale. Ensuite, le comité syndical débattera sur le PADD et arrêtera le document par délibération syndicale. L'approbation définitive du document sera apportée par le préfet.

- ☛ *Que se passe-t-il si une communauté de communes quitte le Pays ? Quelles seraient les conséquences sur l'élaboration du SCoT ?*

Fabien FENESTRE, Citadia : Dans le cas du départ d'une communauté de communes du Pays, le SCoT continue à être élaboré sur le périmètre fixé par arrêté préfectoral. Sinon il faut un nouvel arrêté préfectoral pour fixer un nouveau périmètre, ce qui implique par conséquent des études des différents SCoT : ce serait par exemple le cas si le sud du territoire rejoint le périmètre du SCoT d'Angoulême.

- ☛ *La loi NOTRE va modifier le paysage politique du département. N'y a-t-il pas de doublon entre le travail du Pays et des communautés de communes ?*

Isabelle AURICOSTE, Pays du Ruffécois : Il n'y a pas de doublon entre le travail mené par le Pays du Ruffécois et celui mené par les communautés de communes composant le pays. Toutefois, les décisions se prendront de manière croisée.

L'agriculture dans le projet de territoire :

- ☛ *Il est important de rappeler qui fait le poids économique de notre territoire : ce sont les agriculteurs.*

Fabien FENESTRE, Citadia : Il faudrait d'ailleurs rappeler à ce sujet le nombre de la perte d'emplois dans le secteur agricole ; si la perte était la même dans le secteur industriel, elle ferait la une de tous les journaux. Malheureusement même si ce secteur représente une arrivée majeure de valeur, de devises sur le territoire, il ne représente que peu d'emplois par rapport à la population. Il y a peut-être aujourd'hui un enjeu à avoir une agriculture un peu plus « peuplante » : aujourd'hui un exploitant qui exploite 400 hectares de terres rapporte moins que trois producteurs qui vont arriver à avoir des productions spécifiques sur cinq hectares chacun. L'élaboration du PADD permettra aussi d'avoir cet échange concernant l'agriculture de demain.

Il y a tout de même des enjeux qui paraissent importants à échelle locale, comme la consommation de proximité. La question est de savoir aussi comment travailler avec les collectivités pour définir la part des productions locales... Vous avez des territoires qui ont été innovants dans le cadre d'un certain nombre de marchés publics, comme la fourniture de fruits et légumes produits dans un rayon de quinze kilomètres pour les cantines. Il y a un certain nombre de choses qui peuvent être travaillées localement, pour avoir une agriculture qui se réinsère dans la vie locale. Des initiatives

actuellement menées sur le territoire telles que les AMAP ou la vente directe vont dans cette direction et sont à développer.

- *La question de l'élevage a été évoquée dans les cercles de travail. Il a plutôt tendance à disparaître du territoire, c'est de l'économie en moins. Supposons que dans le territoire des producteurs demandent à s'installer pour produire par exemple du porc et en vivre, est-il possible de l'écrire dans le SCoT ?*

Fabien FENESTRE, Citadia : Il est tout à fait possible de montrer la logique de filière et de production dans un SCoT afin de faciliter l'implantation de cette filière au sein de communes. Par exemple, sur un autre territoire, nous avons écrit la nécessité de développer un méthaniseur. Le SCoT permet de sortir d'une logique de projet individuelle.

- *Existe-t-il des filières de transformation agricole sur le territoire ?*

Fabien FENESTRE, Citadia : Il en existe, mais elles sont plutôt courtes, très locales, notamment en matière de valorisation de produits. La part de la transformation agricole reste très modeste par rapport à la production agricole locale.

- *Il y avait une coopérative légumière sur le territoire, qui a fermé ses portes l'an dernier. C'est dommage, nous ne lui avons pas donné suffisamment d'importance. Un autre exemple est la coopérative de Mansle, qui produit 15% du blé Label Rouge français.*
- *D'autre part, il y a un problème de travail local des produits : par exemple, le blé label rouge produit localement n'est pas travaillé sur le territoire. L'enjeu est aussi local, avec la nécessité de faire venir des investisseurs qui seraient prêts à travailler localement nos produits locaux.*

Fabien FENESTRE, Citadia : Il y a un certain nombre d'initiatives intéressantes qui sont réalisées, notamment au niveau de la production céréalière : le développement de chaînes complexes, de la céréale au pain peut être cité en exemple. Il faut savoir que le grand public y est de plus en plus attaché.

- *Je suis un élu d'un pays voisin (Horte et Tardoire), et nous réfléchissons à installer des jardins maraîchers. Evidemment les personnes n'ont pas les moyens d'acheter ces jardins. C'est pour cela que le syndicat de pays réfléchit à faire louer ou acheter par des communautés de communes ces jardins. Notre idée est de favoriser une production de légumes et de fruits afin de les distribuer au plus près possible des consommateurs (écoles, maisons de retraite...).*

Isabelle AURICOSTE, Pays du Ruffécois : Nous avons dans le programme LEADER un volet sur la promotion de ces initiatives.

Fabien FENESTRE, Citadia : C'est une stratégie de développement économique. Certaines intercommunalités privilégient l'implantation de zones d'activités. Mais d'autres, comme la ville de Brive par exemple, achètent du foncier, le mettent à disposition de personnes désirant se lancer dans le maraîchage et une fois que l'entreprise a montré sa vitalité, revendent le foncier et en rachètent à

côté. Dans le cadre de ce SCoT, il peut y avoir des initiatives ponctuelles comme celle-ci qui peuvent être intéressantes.

- Avant, dans le secteur agricole, il y avait une reprise familiale. Or, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il faudrait peut-être trouver des personnes extérieures au territoire et au monde agricole pour reprendre ces exploitations, mais la question est de savoir comment le faire.

Fabien FENESTRE, Citadia : Le problème de la reprise d'exploitations par des personnes extérieures au monde agricole se pose dès la demande d'un crédit auprès de banques pour des investissements : l'investissement risque fortement de rapporter moins que ce qu'il n'a coûté. Malheureusement c'est une vraie problématique qui dépasse le secteur agricole local.

Maintenir des équipements de qualité et développer les infrastructures pour contribuer à l'attractivité du territoire :

- Pour qu'un territoire vive, il faut des gens. Or j'ai l'impression qu'il manque une base, et que les décisions prises à échelle nationale ne vont pas dans le bon sens : il faut tout faire pour que les populations jeunes restent voire s'installent sur le territoire.

Fabien FENESTRE, Citadia : C'est justement pour avoir une vision d'évolution des territoires que le SCoT existe. L'enjeu est d'affirmer que Ruffec est un pôle local majeur et que l'on est sur un besoin de maintenir et de renforcer une armature importante, aussi bien en matière d'offre de services (poste, offre médicale...) qu'en matière de développement économique pour maintenir la population locale. Le croisement de toutes ces problématiques montre qu'un renforcement est nécessaire, pour que ce ne soit pas seulement les villes de Ruffec ou Mansle qui défendent le maintien de services mais bien l'ensemble du territoire, et le considérer sur une période longue.

- Notre territoire n'est pas bien équipé sur le plan numérique : autrefois, lorsqu'une famille arrivait en secteur rural, elle se demandait si des équipements tels que des écoles existaient. Aujourd'hui la question est de savoir s'il y a une bonne connexion internet. C'est valable pour les familles, mais surtout pour les entreprises et les artisans.

Isabelle AURICOSTE, Pays du Ruffécois : Nous partageons tous ce constat et nous savons qu'il est indispensable d'avoir une bonne couverture numérique pour favoriser le développement économique local. Malheureusement nous ne sommes pas suffisamment armés pour ça ; cette question est du ressort des opérateurs. Par contre si nous affirmons très fréquemment ce besoin dans le SCoT, avec les élus et le public, ceci pourrait nous aider à faire porter notre voix auprès de l'Etat.

- La question se pose également pour les infrastructures routières. Hormis la nationale 10, les infrastructures routières sont de moyenne qualité. Mais concernant les infrastructures en général (internet, routes...) les pôles économiques majeurs locaux tels qu'Angoulême pourraient nous aider à développer ces infrastructures.

Isabelle AURICOSTE, Pays du Ruffécois : Il est important de parler de mutualisation des équipements à l'échelle du territoire. Néanmoins, concernant le numérique, l'échelle à prendre en compte est bien plus large. Le SCoT peut insister sur ce besoin, qui est un préalable indispensable au développement de notre territoire.

En conclusion de la réunion, Fabien FENESTRE a rappelé les objectifs des prochaines étapes, à savoir, commencer à écrire le projet dans un premier temps. Il a également rappelé qu'une première version de ce projet sera rédigée très prochainement à partir des éléments recueillis lors de rencontres avec les élus, les partenaires ou le public. Un retour sera ensuite réalisé avec les communautés de communes et le comité de pilotage.